

Alliance SNAPATSI souhaite attirer l'attention de l'administration sur les conditions de mutation des personnels administratifs dans les DOM-TOM.

En effet, compte tenu du nombre faible de postes offerts en mutation, seuls les caractères dérogatoires et quelques dossiers « lourds » peuvent aujourd'hui prétendre à rejoindre leur département d'origine.

Comment expliquer aux agents qui ont fait venir leur famille en métropole et qui font l'effort d'y rester plusieurs années, qu'ils n'ont aucun espoir de mutation ?

Comment départager les nombreux agents, issus du concours 2003, qui légitimement aspirent à partir ?

Alliance SNAPATSI demande une étude approfondie sur les postes de soutien encore occupés par des personnels actifs ou adjoints de sécurité, qui pourraient être libérés dans le cadre du redéploiement.

**Déclaration préalable
à la CAPN Dom-Tom
du 27 mars 2007**

**Concours
Secrétaire Administratif
Police Nationale**

L'arrêté du 23 mars 2007 (Journal Officiel du 29/03/2007) autorise au titre de l'année 2007 l'ouverture de concours déconcentrés pour le recrutement de SA Police Nationale.

Le nombre total de postes offert est fixé à 95 (concours externe : 48 - concours interne : 47).

Pour chaque concours déconcentré, la date de clôture des inscriptions et la date des épreuves feront l'objet d'arrêtés pris par les autorités responsables de l'organisation des concours.

L'arrêté du 23 février 2007 (JO du 4 mars) ne concerne que les secrétaires administratifs des Préfectures, de Centrale et de l'Outre-Mer.

L'examen professionnel pour les secrétaires administratifs de la Police Nationale est prévu vers le mois de septembre 2007.

**Examen professionnel
Secrétaire Administratif
de classe exceptionnelle**

**Journée solidarité
pour l'année 2007**

Le dispositif de l'année 2006 est reconduit pour l'année 2007 à savoir l'amputation d'une journée du crédit annuel de jours ARTT.

Nous tenons à informer nos fidèles lecteurs que le SNAPATSI est étroitement associé aux travaux de réflexion que mène actuellement la CGC sur la catégorie B comme en témoigne notre participation active aux débats qui se sont tenus dans ses locaux le 5 mars dernier sur ce sujet.

Une réflexion indispensable imposée par la refonte récente de la catégorie C qui a de plus entraîné un nivellement par le bas de la catégorie B (réduction de l'écart existant auparavant entre le B et le C). Une réflexion qu'il était aussi grand temps de mener puisque les grilles indiciaires de la catégorie B n'ont pas évolué depuis plus d'une dizaine d'années ! Cette réforme qui, si elle voit le jour représentera une avancée spectaculaire pour les personnels concernés, (nos revendications portant sur une revalorisation des traitements de 10 % au moins) s'accompagnerait d'une restructuration de la catégorie B ne comptant plus que deux grades (contre trois de nos jours) et s'appuierait sur la mise en place de fiches de postes afin qu'un lien cohérent entre niveau de responsabilités et grades existe enfin ! Nous entendons aussi faire valoir la reconnaissance des compétences et de l'expérience comme paramètre à part entière de la promotion dans un souci d'équité pour tous.

Sachez d'ores et déjà, qu'a été proposé un indice brut de début de 348 (contre 297 aujourd'hui) et un indice brut sommital de 705 (contre 514 actuellement).

A terme, si nos revendications aboutissent, elles auront à leur tour des répercussions sur la catégorie A dont les débuts de carrière seront automatiquement les premiers bénéficiaires.

Le SNAPATSI assurera toujours avec autant d'ardeur et de conviction la défense de vos droits et l'évolution de vos carrières.

Manuella NEE

SYNDICAT MAJORITAIRE - SYNDICAT RESPONSABLE ?

La CAP Locale Services Centraux des adjoints administratifs traitant des attributions de réductions d'échelons s'est tenue le 8 mars 2007.

A la sortie de la CAP, le SNIPAT a diffusé « massivement » les résultats via la messagerie interne. Les bénéficiaires ont été regroupés sur une même liste, laissant apparaître aux uns et aux autres le détail que chaque collègue avait obtenu !

Alliance SNAPATSI s'est élevé contre cette pratique qui transgresse la charte intranet du ministère de l'intérieur (signée par toutes les organisations syndicales) et qui a mis la pagaille dans les services.

D'autant plus, que ce même syndicat a déjà, lors de précédentes CAP, voulu se positionner en tant que « donneur de leçons » en rappelant la confidentialité des débats, des documents de CAP ...

Faut-il rappeler qu'il a agit de la même façon à l'égard de nos collègues ASPTS affectés Services Centraux ?

Majoritaire rime t-il avec irresponsable ?

PERSONNELS TECHNIQUES UN SYNDICAT ACTEUR POUR LE CHANGEMENT !

Depuis des années, les personnels techniques voient leurs conditions de travail se dégrader sensiblement. Durant nos audiences successives nous avons pu faire entendre, au fil des mois, l'intérêt que vous représentez pour la Police Nationale. Dans ses futures restructurations, l'administration devra compter sur des catégories de personnels performants, formés à nos spécificités et compétents dans chaque secteur professionnel.

Aujourd'hui ALLIANCE SNAPATSI est acteur et initiateur de profonds changements pour de nouvelles

- une redéfinition du rôle des chefs de cuisine et de leur mission
- création de fiches de poste
- un redéploiement des effectifs
- une redistribution des heures supplémentaires
- la reconnaissance de votre spécificité

Dans cette période de réforme indispensable, les personnels techniques devront avoir une place déterminante ainsi qu'une véritable identité dans l'institution Police.

ALLIANCE SNAPATSI négocie avec votre direction d'emploi afin de vous positionner favorablement et vous informera au fur et à mesure de l'avancée de notre projet.

Hugues THIBAUT

QUEL DOMMAGE !

Nous avons tous, ou presque, vu arriver dans nos unités ces nouveaux véhicules légers pour le transport des marchandises du mess.

En effet 2 VL dont 1, frigorifique (de type FORD TRANSIT) remplacent nos camions cuisines que beaucoup trouvaient peu pratiques, obsolètes et trop souvent en panne !

De bonne motorisation et équipés d'un hayon à vérins hydrauliques, d'un premier coup d'œil c'est avec satisfaction que l'ensemble des personnels techniques voit cette nouvelle dotation matérielle.

Mais quelle fut pas leurs surprises lorsqu'il fallut partir en DP.

En effet, c'est bien dans la pratique et par les professionnels que l'analyse est la plus claire et la plus réaliste. Et le constat n'a rien d'amusant !

Le véhicule frigorifique ne dispose que de quelques équipements sommaires (étagères non sécurisées pour le transport de marchandises). Il faudra donc mettre à même le sol une bonne partie du chargement (viande, légumes, laitages, etc...). Ne parlons plus du surgelé, aucun équipement n'est prévu à cet effet !

Pour le véhicule non frigorifique, il faut charger le boîtage, l'épicerie, les conteneurs à vaisselle, le matériel de cuisine (casseroles, couteaux, robots, planches etc...) et je ne continue pas cette liste qui n'en finirait pas !

Tout ceci sans aucun équipement intérieur.

Voilà qui devient déjà compliqué mais nous ne sommes pas encore parti !

Nous voilà maintenant avec un P.T.A.C. dépassé et donc en surcharge à 1/3 du chargement global embarqué!

Arrivé en DP il faut décharger, et là la surprise est de taille ! Notre chargement s'est copieusement mélangé pendant le trajet dans les virages. Il n'y a plus qu'à triller, réparer, nettoyer et re-ranger...

On a gagné du temps !

Les VL étant plus bas que les véhicules lourds, le hayon déployé reste en dessous du seuil d'un quai standard de déchargement. Il faut donc, par endroits, décharger à bout de bras et les roulettes des échelles ou conteneurs à vaisselle deviennent accessoires.

De tels achats méritent la collaboration des professionnels qui utiliseront ces matériels, je veux parler des personnels techniques qui sont à même de pouvoir répondre aux nécessités et impératifs de ces types d'achats spécifiques.

Nous ne manquons pas de professionnels aguerris et volontaires pour ce type de projet !

L'ajout d'équipements intérieurs ne règlera pas le problème puisqu'il diminuera par sa présence, le poids des marchandises à charger.

Néanmoins, vu la limitation en poids et volume transportable ne serait-il pas judicieux, comme nous le proposons depuis 6 ans déjà, d'équiper en vaisselle et petit matériel nos cantonnements de passage?

Ce qui n'enlèverait rien à notre autonomie mais réglerait quelques problèmes logistiques et apporterait plus de confort aux personnels dont les problèmes de transport et de charges lourdes n'ont pas fini de faire parler !

Hugues THIBAUT

PERSONNELS SCIENTIFIQUES
AFFECTES EN IJ
SOYEZ VIGILANTS SUR VOS FICHES DE PAIE !!!

Nous appelons tous nos collègues des service d'IJ plus spécifiquement ceux de la SP à redoubler de vigilance lors de la réception de leur bulletin de paie, en ce qui concerne les lignes relatives aux primes.

En effet, le complément spécifique est devenu (dans des conditions qu'il nous faut encore éclaircir) modulable au même titre que l'était déjà l'indemnité de fonction.

C'est à ce titre que nos collègues des Bouches du Rhône évoluant en SP ont eu la désagréable surprise d'apprendre que leur prime était modulée en fonction de leur notation !!! Décision du DDSF !!

Et comme cela ne suffisait pas, leur prime serait d'un montant identique pour toute l'année, du 1er janvier au 31 décembre !!

Certains de nos collègues se sont vus injustement pénalisés de 20 % sur chacune des deux primes, avec effet rétroactif au 01/01/2007 !!!), pour le seul motif que d'autres ont une notation meilleure qu'eux !!

ALLIANCE SNAPATSI dénonce cette initiative personnelle du DDSF des Bouches du Rhône, et a pris attache avec lui afin de lui faire remarquer cette injustice.

Un contact téléphonique devrait avoir lieu dans le courant de la semaine.

La notation intervient déjà comme critère principal dans les réductions d'ancienneté, dans la promotion au choix !! De surcroît, nous ne sommes pas tous évalués de la même manière !

Enfin, un contact avec la DCSP sera pris afin de sensibiliser la Direction Centrale à ce problème très pénalisant pour les collègues, qui peuvent se retrouver avec un manque à gagner de près de 1500 euros annuels !!

Il semblerait que les actifs adoptent notre système de notation... Sûrement pas les désagréments occasionnés par cette prime sur notre indemnitaire, pour la simple et bonne raison que leurs primes ne sont pas modulables !!!

Encore une injustice !!

Nous comptons sur votre vigilance pour nous remonter les injustices dont vous pourriez être victimes.

RAPPEL

Complément spécifique / mois : 259.16 € pour tous

Indemnité de fonction /mois : ASPTS : 205 €, ASPTS : 228.50 €, Tech : 276 €, Tech ppl : 312.75 €, Tech en chef : 350.83 €.

Marc ZIOLKOWSKI

Personnel Administratif Catégorie C
nouveaux critères d'avancement 2007

Adjoint Administratif de 1^{ère} classe :

- soit après examen professionnel ouvert aux adjoints administratifs de 2^{ème} classe ayant atteint le 3^{ème} échelon et comptant au moins 2 ans de services effectifs dans leur grade au 31 décembre 2007,

- soit au choix parmi les adjoints administratifs de 2^{ème} classe ayant atteint le 4^{ème} échelon et comptant au moins 3 ans de services effectifs dans leur grade au 31 décembre 2007.

(En ce qui concerne l'examen professionnel, les modalités d'organisation seront communiquées ultérieurement)

Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe :

- au choix parmi les adjoints administratifs de 1^{ère} classe ayant atteint le 5^{ème} échelon de leur grade et comptant au moins 6 ans de services effectifs dans leur grade au 31 décembre 2007.

Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe :

- au choix parmi les adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe ayant au moins 2 ans d'ancienneté dans le 7^{ème} échelon de leur grade et comptant au moins 5 ans de services effectifs dans leur grade au 31 décembre 2007.